

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 359**

présenté par

M. Calmette, M. Aboubacar, M. Said, Mme Quéré, Mme Marcel, M. Paul, M. Peiro, M. Vergnier,
M. Sirugue, Mme Françoise Dumas, M. Durand, M. Germain et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE 8

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« le corps correspondant »,

les mots :

« des fonctions d'enseignement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement permettant d'élargir à tous les recrutements d'enseignants à l'issue des concours organisés par l'Etat.